

Recrudescence de la rougeole en Nouvelle-Aquitaine

Point de situation du 05 juin 2019

En Nouvelle Aquitaine, un foyer de cas de rougeole est apparu depuis la semaine 18 de cette année, lié à la participation à la foire aux jambons à Bayonne ayant eu lieu du 18 au 21 avril 2019. **Depuis cette date, nous assistons à une recrudescence du nombre de malades dans le département des Pyrénées-Atlantiques et plus généralement dans le sud de la région.**

La rougeole est aujourd'hui surveillée en France par la déclaration obligatoire, qui est indispensable pour suivre la propagation de la maladie et évaluer les actions de prévention mises en œuvre.

Les données présentées, extraites de la base nationale de Santé publique France, sont provisoires à la date de l'analyse (données arrêtées au 26/05/19). Elles n'incluent pas les cas de rougeole post-vaccination.

Points clés

Confirmation de l'augmentation du nombre de cas de rougeole dans la région depuis début mai 2019.

- **En Nouvelle Aquitaine : 195 cas** depuis le 1^{er} janvier 2019, avec 148 cas déclarés depuis la semaine 18 contre 26 cas les 5 semaines précédentes. Au total, 43 cas ont été hospitalisés.
- **En France : 1453 cas** de rougeole ont été déclarés depuis le 1^{er} janvier 2019 (vs 2399 cas sur la même période en 2018), dont 439 (30%) hospitalisés. La circulation du virus de la rougeole s'est intensifiée et 81 départements ont déclaré au moins 1 cas au cours de la période. Il est à noter que 86% des cas sont survenus chez des sujets non ou mal vaccinés (sur un total de 1011 cas, âgés de plus d'un an et nés depuis 1980, et pour lesquels le statut vaccinal était connu).

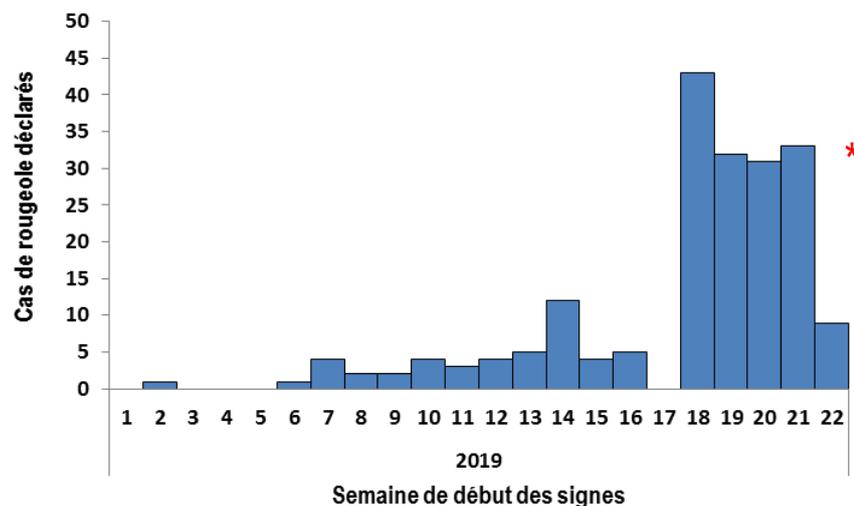
• Autres éléments :

- Circulation des génotypes D8 et B3 (CNR Rougeole)
- Couverture vaccinale insuffisante en Nouvelle Aquitaine : 81 % variant de 73 % dans les Pyrénées-Atlantiques à 85 % en Gironde (2 doses à 24 mois) (objectif cible : 95 % pour éliminer la maladie)

* Des différences d'effectifs peuvent exister avec le bulletin national en raison de dates et heures d'extractions différentes

Département	Nombre de cas	%
16 - Charente	0	0%
17 - Charente-Maritime	4	2%
19 - Corrèze	2	1%
23 - Creuse	0	0%
24 - Dordogne	20	10%
33 - Gironde	34	17%
40 - Landes	30	15%
47 - Lot-et-Garonne	8	4%
64 - Pyrénées-Atlantiques	90	46%
79 - Deux-Sèvres	0	0%
86 - Vienne	2	1%
87 - Haute-Vienne	5	3%
Total Nouvelle Aquitaine	195	100%

Tableau 1 – Nombre de cas de rougeole et pourcentage, par département de résidence en Nouvelle-Aquitaine, 1^{er} janvier 2019 – 02 juin 2019 (n=195)



* NB : les données en S22 ne sont pas consolidées

Figure 1 – Distribution hebdomadaire des cas de rougeole déclarés par semaine de début des signes, en Nouvelle Aquitaine, 1^{er} janvier – 02 juin 2019 (n= 195)

Tableau 2 – Caractéristiques des cas déclarés de rougeole, Nouvelle-Aquitaine, 1er janvier – 02 juin 2019 (n= 195)

Les indicateurs	n	%
Nombre de cas	195	
Dont cas hospitalisés	43	22,1
Dont cas admis en réanimation	0	
Dont décès	0	
Données démographiques		
Sex-ratio (H/F)	1,1	
Age médian (années)	22	
Confirmation biologique		
Cas confirmés biologiquement	60	30,8
Cas liés épidémiologiquement	29	14,9
Cas cliniques	106	54,4
Statut vaccinal * (n=116)		
Cas non vaccinés ou vaccinés 1 dose	80	72,7

Rappel

Cas épidémiologique : cas ayant un lien (contact) avec à un cas confirmé

Cas clinique : cas sans confirmation biologique

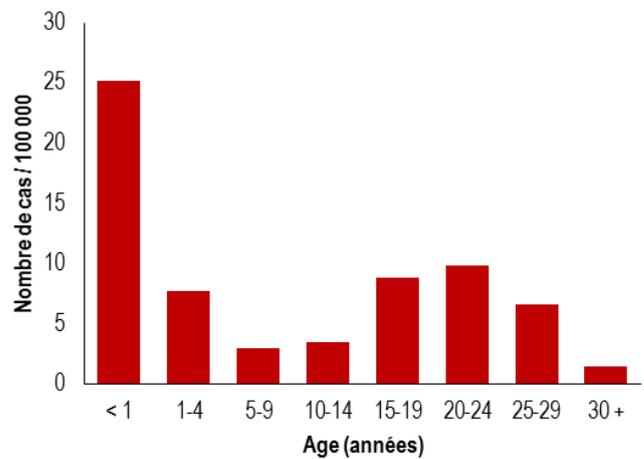


Figure 2 – Incidence des cas de rougeole déclarés par groupe d'âge, Nouvelle-Aquitaine, 1^{er} janvier –02 juin 2019 (n= 195)

VERIFIER votre vaccination !

Faites le point avec votre médecin

Si vous êtes né à partir de 1980 :

- Que vous n'avez pas eu la rougeole,
- Que vous n'avez pas reçu 2 doses de vaccins ROR
- Ou que vous avez égaré votre carnet de santé.

Si vous êtes né avant 1980 :

- Vous avez probablement déjà eu la rougeole, dans ce cas vous êtes déjà protégé.
- En cas de doute, consultez votre médecin.

Recommandations

ATTENTION : Autour d'un cas de rougeole

Déclaration du cas à l'ARS au 0809 400 004 ou par mail ars33-alerte@ars.sante.fr

- Vaccination des sujets contacts réceptifs âgés de plus de 6 mois dans les 72 heures suivant le contage.

- Prophylaxie par immunoglobulines polyvalentes par voie intra veineuse dans les six jours suivant le contage, recommandée pour les nourrissons âgés de moins de 6 mois nés de mères non immunes, les nourrissons âgés de 6 à 11 mois n'ayant pu être vaccinés dans les délais ainsi que les personnes à risque de rougeole grave : immunodéprimés, femmes enceintes ne pouvant être vaccinées. En savoir plus : <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=548>

Chez les nourrissons et les enfants : administration d'une 1^e dose de vaccin ROR à l'âge de 12 mois et une 2nd dose avant l'âge de 2 ans. Un rattrapage vaccinal (total de 2 doses de vaccin triple) est recommandé pour toute personne âgée de plus de 24 mois et née depuis 1980.

Eviction du cas recommandée pendant toute la période de contagiosité, à savoir jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption ; le rattrapage vaccinal, tel que préconisé ci-dessus, réalisé dans les 72 heures qui suivent le contact avec un cas, peut éviter la survenue de la maladie chez la personne vaccinée.

Pour en savoir plus

Epidémie au niveau national : <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Rougeole/Points-d-actualites>

Sur la vaccination : www.vaccination-info-service.fr

Sur la prévention : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/la-rougeole-est-une-maladie-tres-contagieuse-evitons-sa-propagation>

Evolution de la stratégie de gestion en cas d'épidémie de rougeole du HCSP (23 avril 2018) : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=651>

En savoir plus <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>; et pour la vaccination avant l'âge de 12 mois suite à l'arrêt de commercialisation du vaccin monovalent ROUVAX : https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2018-04/recommandation_vaccination_contre_la_rougeole_avant_lage_de_12_mois_suite_a_larret_de_commercialisation_du_vaccin_monovale.pdf

Directeur de la publication : François Bourdillon, Santé publique France

Responsable de Santé publique France Nouvelle-Aquitaine : Stéphanie Vandentorren

Retrouvez-nous sur : www.santepubliquefrance.fr

nouvelleaquitaine@santepubliquefrance.fr

Santé publique France Nouvelle-Aquitaine

Site Bordeaux :

103 bis rue Belleville - CS 91704 - 33063 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 01 46 20 - Fax : 05 57 01 47 95

Site Poitiers :

4 rue Micheline Ostermeyer - 86021 Poitiers cedex
Tél. : 05 49 42 31 87 - Fax : 05 49 42 31 54